



FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS DE GENEVE

Commission écoParc ZDAM-ZIRIAN

14 mai 2024





La présentation est complétée par les discussions menées dans le cadre de la séance.

Ces éléments sont mis en évidence par une slide au fond gris, comme celle-ci et le symbole en haut à droite



Présent.e.s

Représentant-e-s des entreprises

- Dick Vincent, Campus GHH
- Frehner Antoine, Pfister
- Gerber Yves, TCS

Représentant-e-s de la commune de Satigny

- Braunschweiger Nathalie, cheffe de projet espace public et mobilité

Représentant-e-s de la commune de Meyrin

- Waechter Denis, Chargé des affaires économiques

Représentant-e-s des SIG

- Ledon Sylvain, Ingénieur d'affaires

Représentant-e-s de l'Etat de Genève

- Röthlisberger Delphine, OCT-DRLR

Représentant-e-s de la FTI

- Behluli Sabilje, cheffe de projet – géographe urbaniste
- Cormier Yohann, chef de projets
- Louillet Delphine, référente écoParc

AMO

- Alvarez Daniel, Latitude Durable

Excusé.e.s

Représentant-e-s de la commune de Satigny

- Cally Simon, chef de projet en charge de l'aménagement du territoire

Représentant-e-s de la commune de Meyrin

- Opolka Hendrik, urbaniste communal
- Poroli Dario, Responsable de projets dans le domaine de l'énergie

Représentant-e-s de l'Etat de Genève

- Bongard Nicolas, DGDERI – DEE
- Conforto-Galli Michel, Chargé de projets - réseaux thermiques, OCEN

AMO

- Sauvain Maude, Latitude Durable

Sommaire

1. Présentation du PDZDAM Meyrin Satigny
2. Présentation des boucles d'énergie
3. Bilan des commissions écoParc
4. Divers



1. Plan directeur de la zone d'activités mixte de Meyrin Satigny (PDZDAMMS)



ZONE INDUSTRIELLE DE MEYRIN SATIGNY

Plan directeur

Séance du 8 mai 2024

État de Genève
Commune de Meyrin
Commune de Satigny
FTI



Atelier Descombes Rampini sa

ctec

sofies

EG

urbaplan



1. PRÉAMBULE
LE CONTEXTE

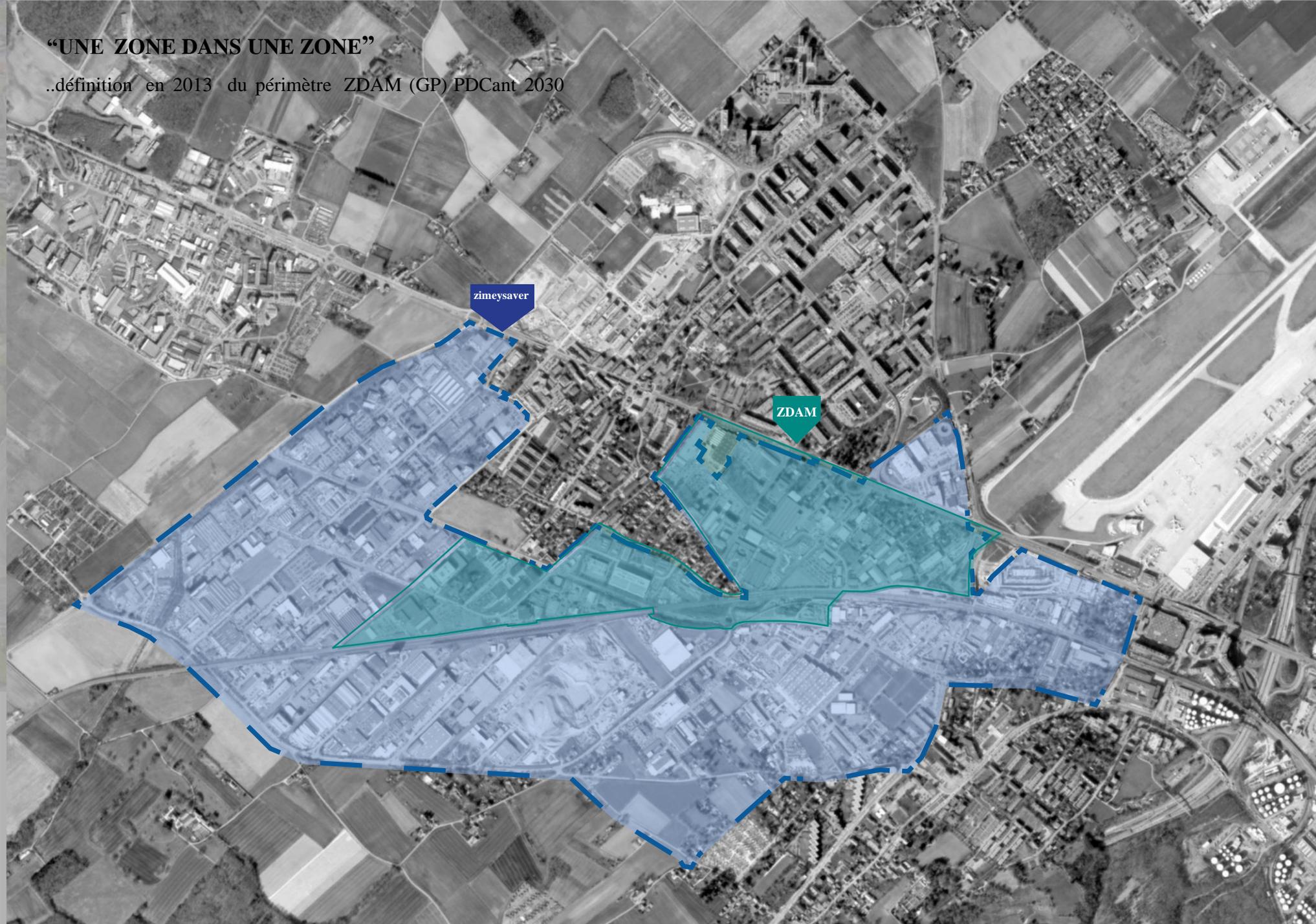
2. LE PLAN DIRECTEUR EN 5 PRINCIPES

**3. LE PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITES MIXTES DE MEYRIN SATIGNY
(PDZDAMMS)**

4. LES PIECES URBAINE - EXEMPLES

“UNE ZONE DANS UNE ZONE”

..définition en 2013 du périmètre ZDAM (GP) PDCant 2030



Bois Tollot

FORET

"UNE MOSAÏQUE D'IDENTITÉS" puzzle urbain composé par différents usages du territoire

CERN

Conseil Européen pour la recherche nucléaire

Cern : idéa square

Tissu agricole Campagne

CITE

Cité satellite de Meyrin

Les Vergers

Industries

Village

Meyrin coeur du village

Tissu agricole Campagne

AÉROPORT

ZDAM

Bois du Lan

Vieux bureau

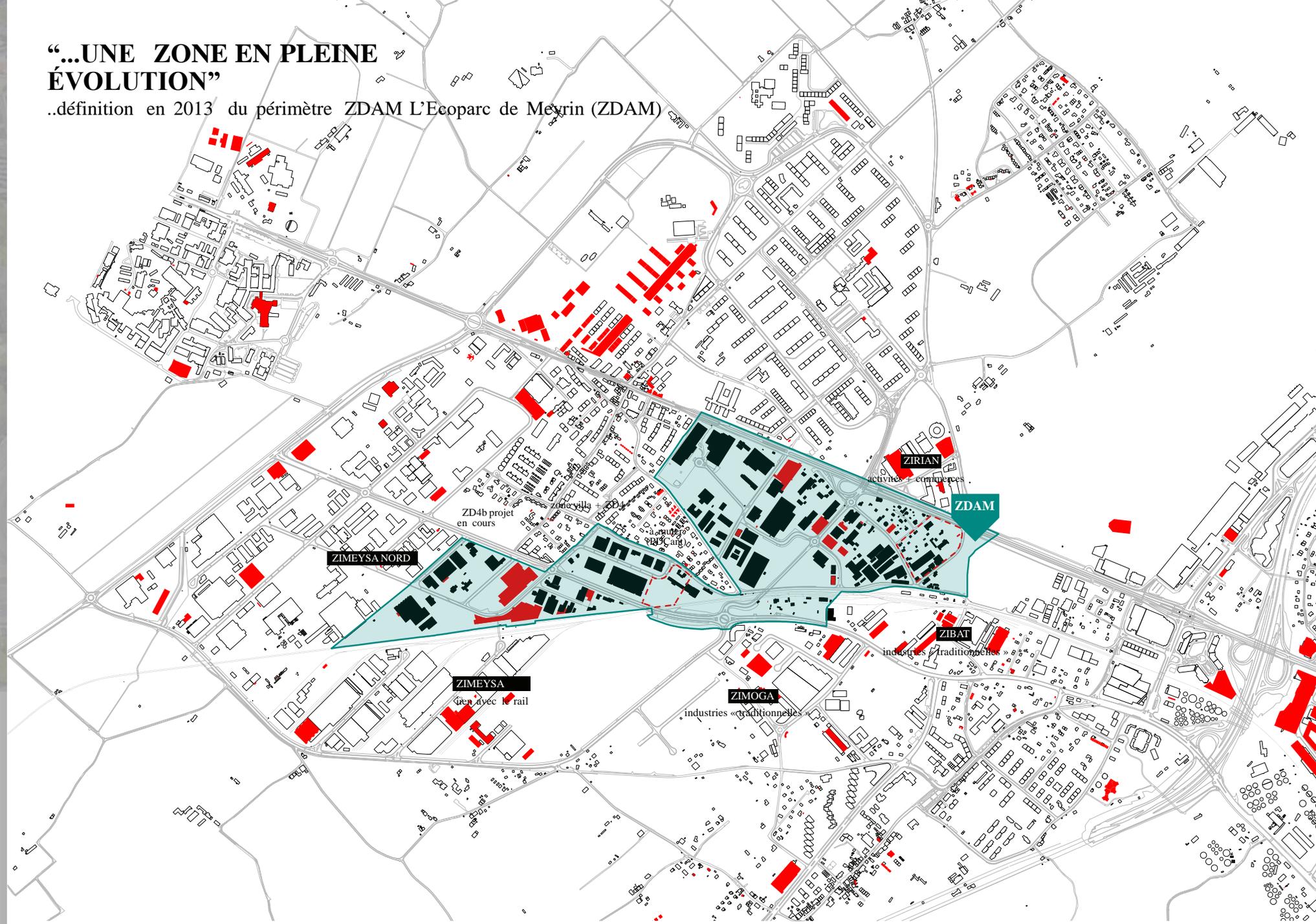
Les Léchères

FORET

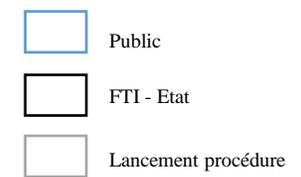
Bois Château

“...UNE ZONE EN PLEINE ÉVOLUTION”

..définition en 2013 du périmètre ZDAM L'ecoparc de Meyrin (ZDAM)



Processus



10.03.17 – Atelier assistance aux maîtres d’ouvrage

29.06.17 – Présentation orientations de la ZDAM Meyrin Satigny aux entreprises du périmètres

Eté 2017 – Entretien des utilisateurs et acteurs clés de la zone

24.08.17 – Présentation à la commission ad hoc constituée par la Chambre des notaires concernant les DAB en ZDAM

06.10.17 – Workshop écoparc ZDAMMS avec les propriétaires – entreprises

07.12.17 – Atelier 1 – DIRPRO

25.01.18 – Atelier 2 – DIRPRO

21.03.18 – Séance d’information association des habitants Meyrin Village

26.03.18 – Atelier 3 - DIRPRO

03.05.18 – Séance présentation PDZDAMMS et DAB aux développeurs de la zone

24.05.18 – Atelier avec les propriétaires et entreprises de la ZDAMMS

30.05.18 – DIRPRO

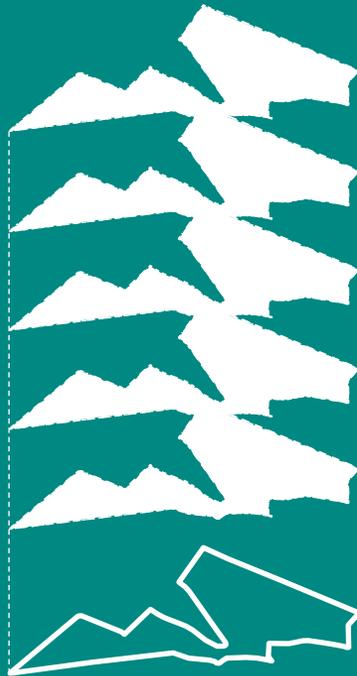
Octobre 2018 – Modifications – suppression des densités max pour le II

09.04.19 – Séance Service juridique de l’Etat – Ajustement documents juridiques – IUS min

12.08.19 – Séance 2 Service juridique de l’Etat – Ajustement documents juridiques – IUS min

03.09.19 – Enquête technique T0

13.02.20 – Enquête technique



E. “LE BÂTI: FRONTAGES, FLEXIBILITÉ ET DENSITÉ.”

D “VARIÉTÉ ET GRADATIONS D’INTENSITÉ D’USAGES”

•

**C “ECOSYSTEME D’ENTREPRISE : MUTUALISATION A L’ECHELLE
DE LA PIECE URBAINE ..”**

B “UNE HIÉRARCHIE DES MODES..”

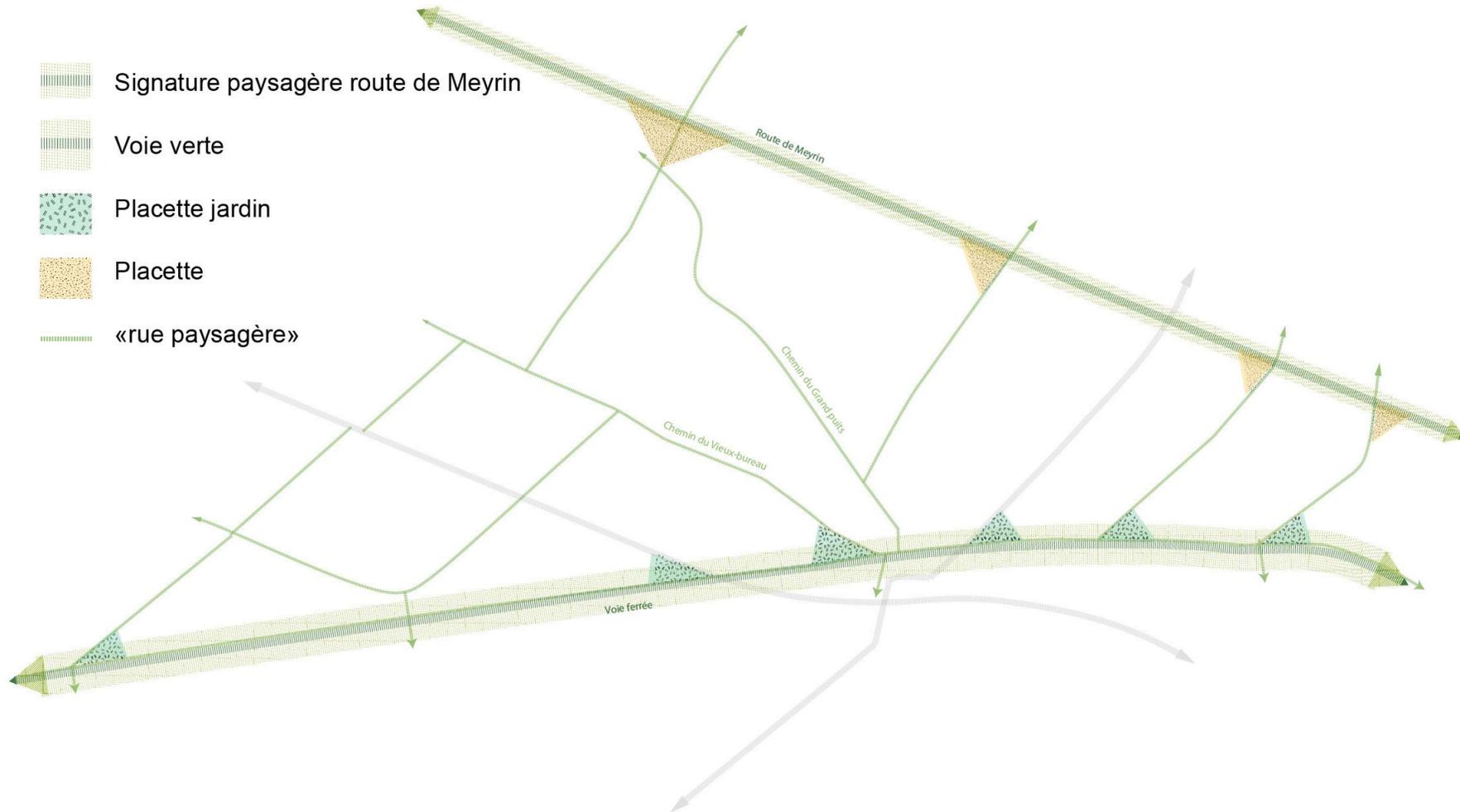
•

A “UN QUARTIER MAILLÉ..”

•

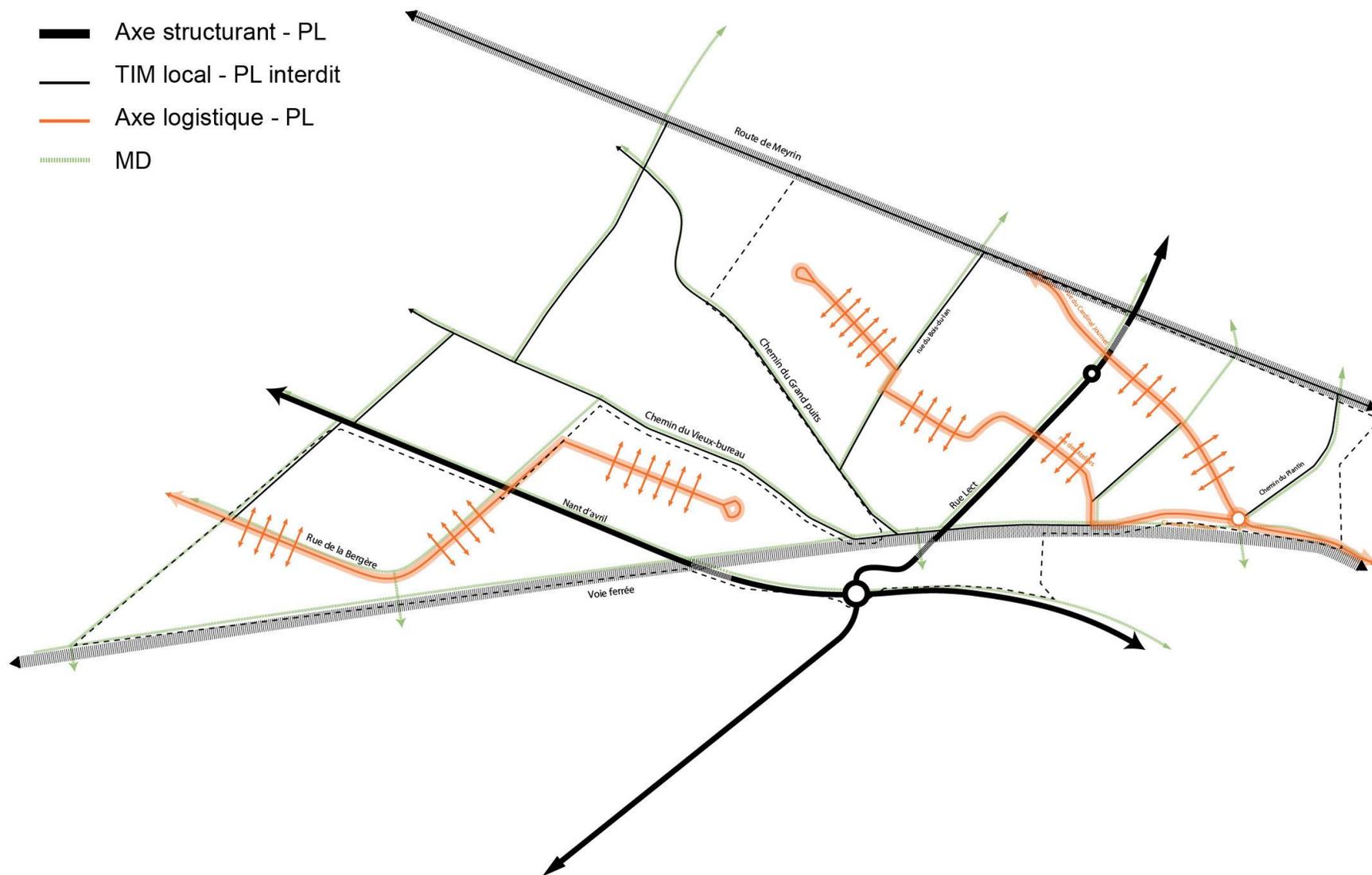
2. LE PLAN DIRECTEUR EN 5 PRINCIPES

A. «UN QUARTIER MAILLE..»
... à l'échelle de l'habitant et des entreprises



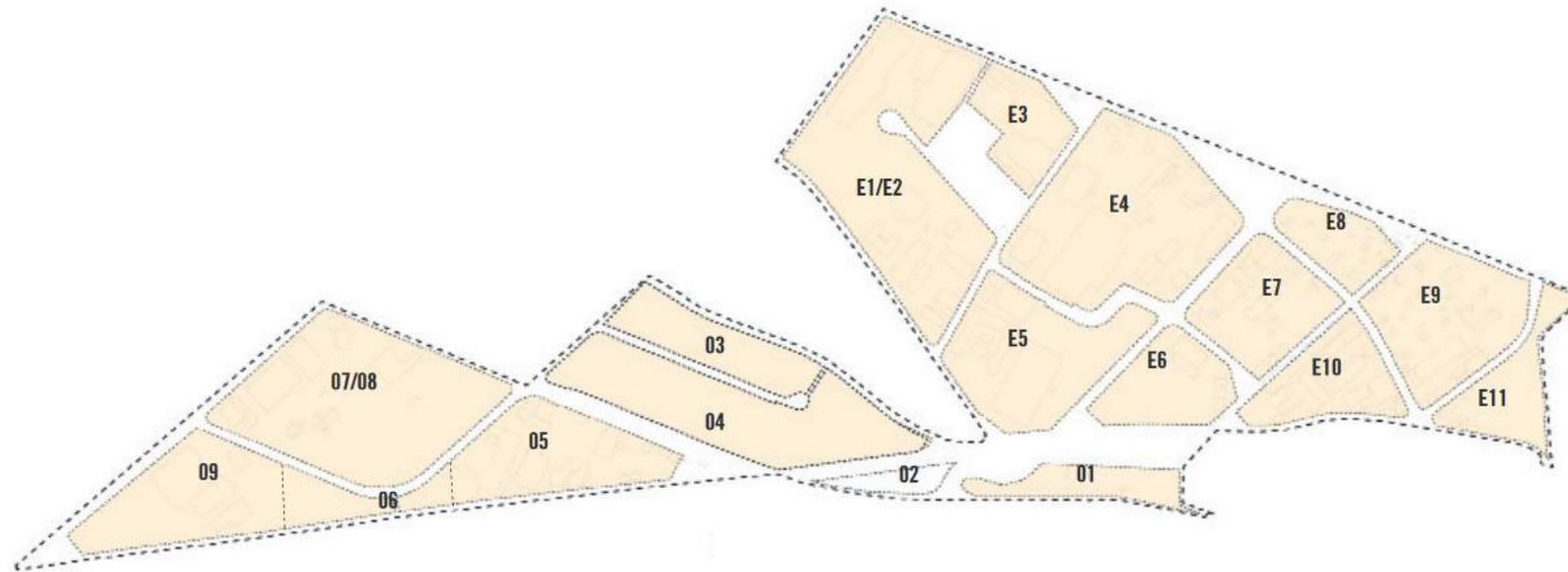
B. «UNE HIERARCHIE DES MODES..»
.. pour une desserte rationnelle et de qualité

- Axe structurant - PL
- TIM local - PL interdit
- Axe logistique - PL
- MD



C. “UN ÉCOSYSTÈME D’ENTREPRISES : MUTUALISATION À L’ÉCHELLE DE LA PIÈCE URBAINE”

...pièces urbaines indépendantes et interconnectées

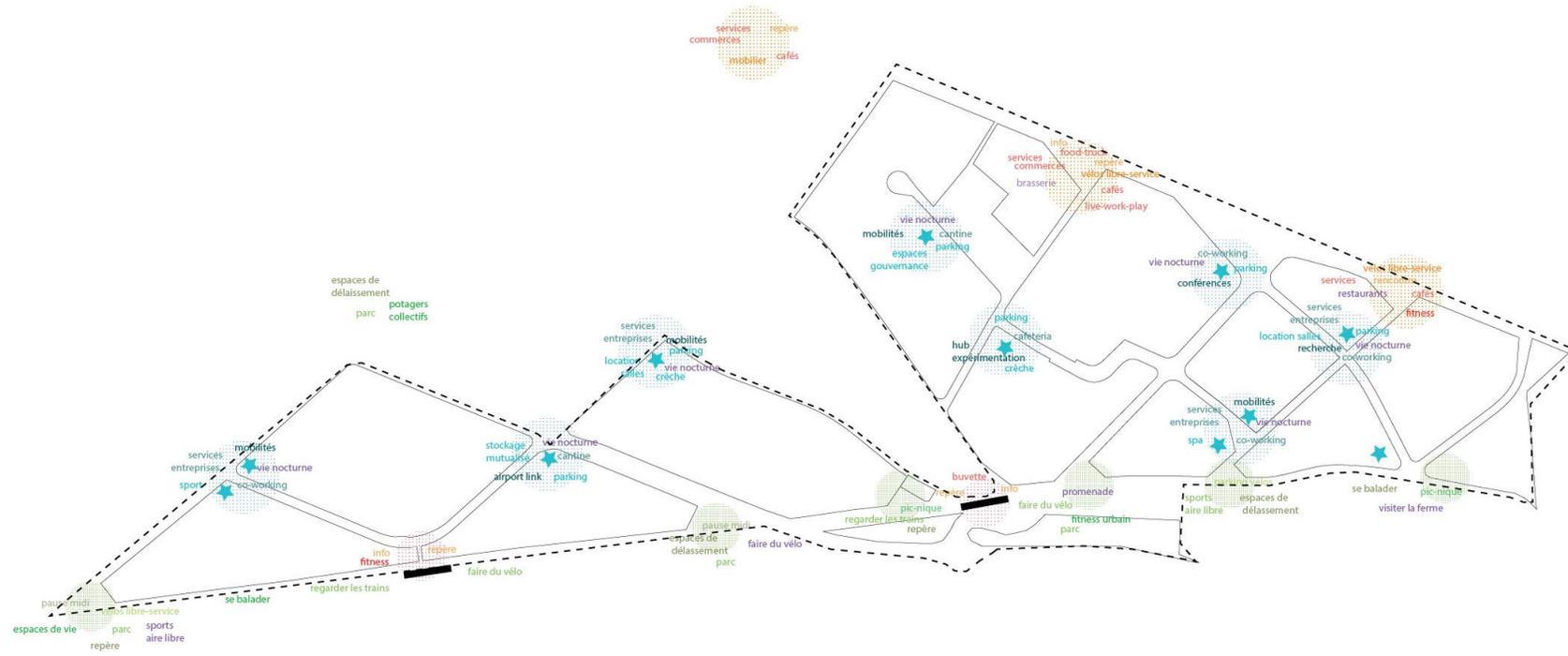
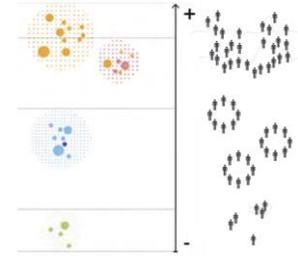


D. «VARIETE ET GRADATIONS D'INTENSITE D'USAGES»
 .. de la Rue de Meyrin à la voie verte

Activités avec un usage
à fort caractère public

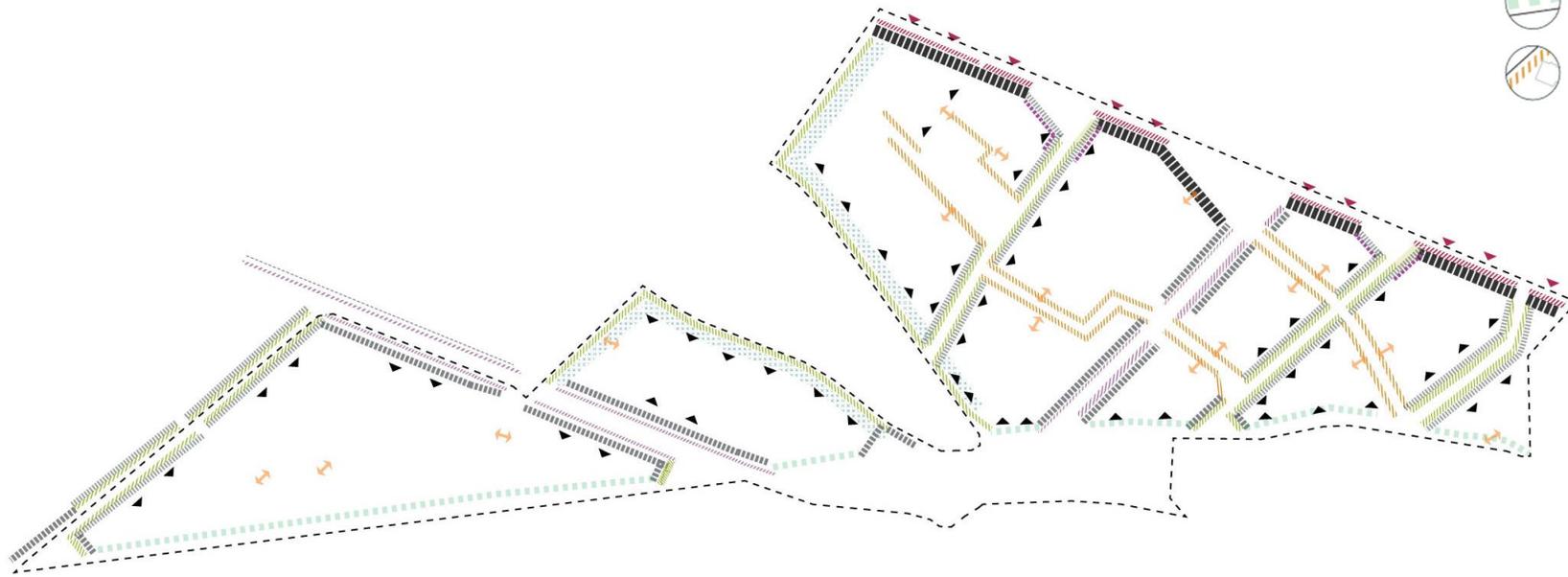
Services aux entreprises,
activités
complémentaires
culturelles

Activités en plein air
à usage récréatif



E. «LE BATI: FRONTAGES, FLEXIBILITE ET DENSITE.»
Les frontages: relation entre l'espace public et le bâti

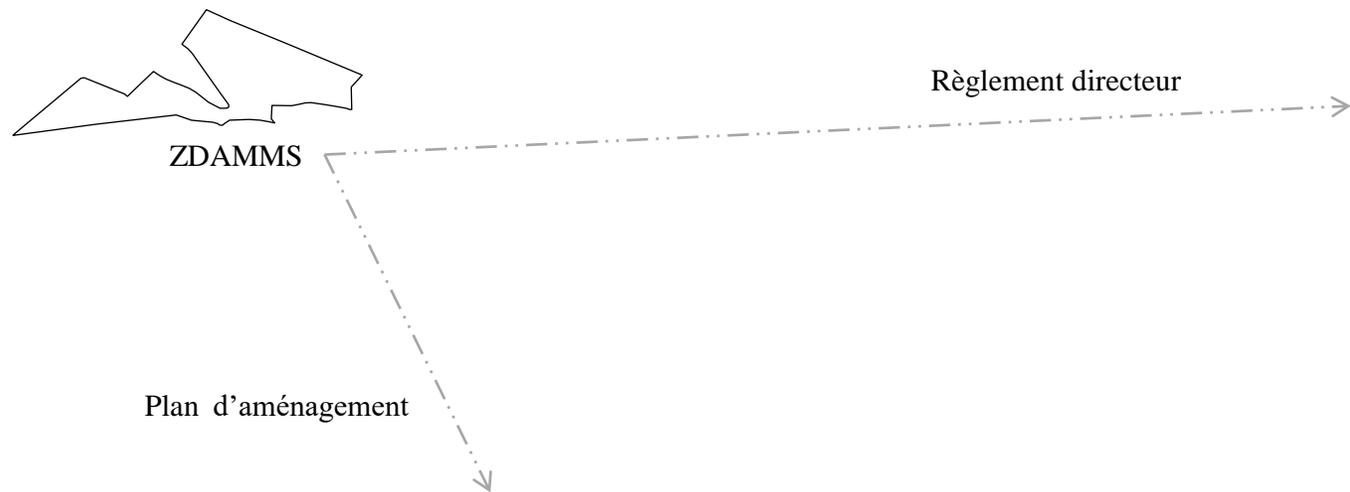
-  façade vitrine
-  façade urbaine
-  façade sensible
-  façade axe principaux
-  façade ouverte
-  axe logistique





3. PDZDAM

LE PLAN DIRECTEUR EN COURS

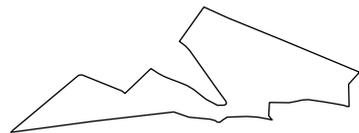



CP ZDMEYSAVER - ZDAMMS
Règlement directeur de la zone de développement d'activités mixtes de Meyrin-Satigny
n° 30'100
«ECOPARC INDUSTRIEL DE MEYRIN-SATIGNY»

ENQUÊTE TECHNIQUE - Septembre 2019

This section contains the detailed planning documents. On the left, there are several cross-section drawings of streets and green spaces, showing the vertical alignment and landscaping. On the right, there is a large-scale site plan showing the layout of buildings, roads, and green areas. A legend on the far right lists various symbols and colors used in the plan, such as for roads, green spaces, and buildings. At the bottom right, there is a title block with the project name, scale (30'100), and other technical details.

LA MODIFICATION DE ZONE EN COURS



ZDAMMS

Projet de loi

Plan de zone

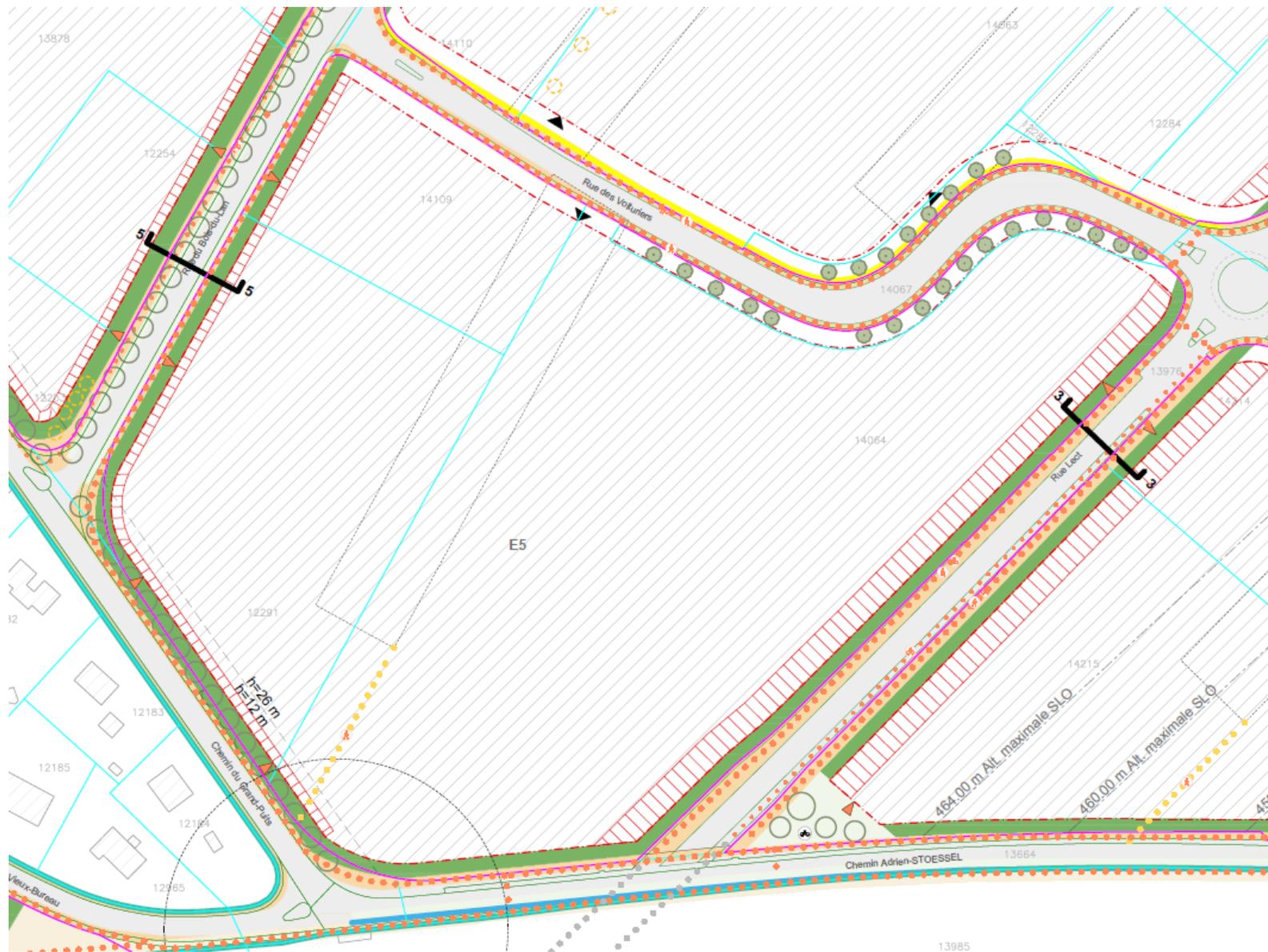
 PROJET DE LOI	
Projet présenté par le DT Contact maître de l'ouvrage : M. Mikael MEYER tél. 022 346 00 05 Contact pour procédure : Mme Karine DUBREUIL tél. 022 346 73 82 L'adresse : 12 02 2020 - 2896961 - Enquête technique	Projet adopté par le Conseil d'Etat (Date du Conseil d'Etat) : une modification : avec modification(s) Remarque(s) :
Au Grand Conseil de la République et canton de Genève Hôtel de Ville Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève	
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Nous vous soumettons en annexe un Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Meyrin et Satigny (création d'une zone de développement d'activités mixtes et d'une zone de développement 4B, situées entre la route du Haut-d'Avril et la route de Meyrin) adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance de ce jour. Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre considération distinguée.	
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT	
La chancière :	Le président :
Michèle Righetti	Antonio Rodgers
Annexe mentionnée	





4. LES PIÈCES URBAINE

LA PIECE URBAINE – PU E5



LA PIECE URBAINE – PU E5

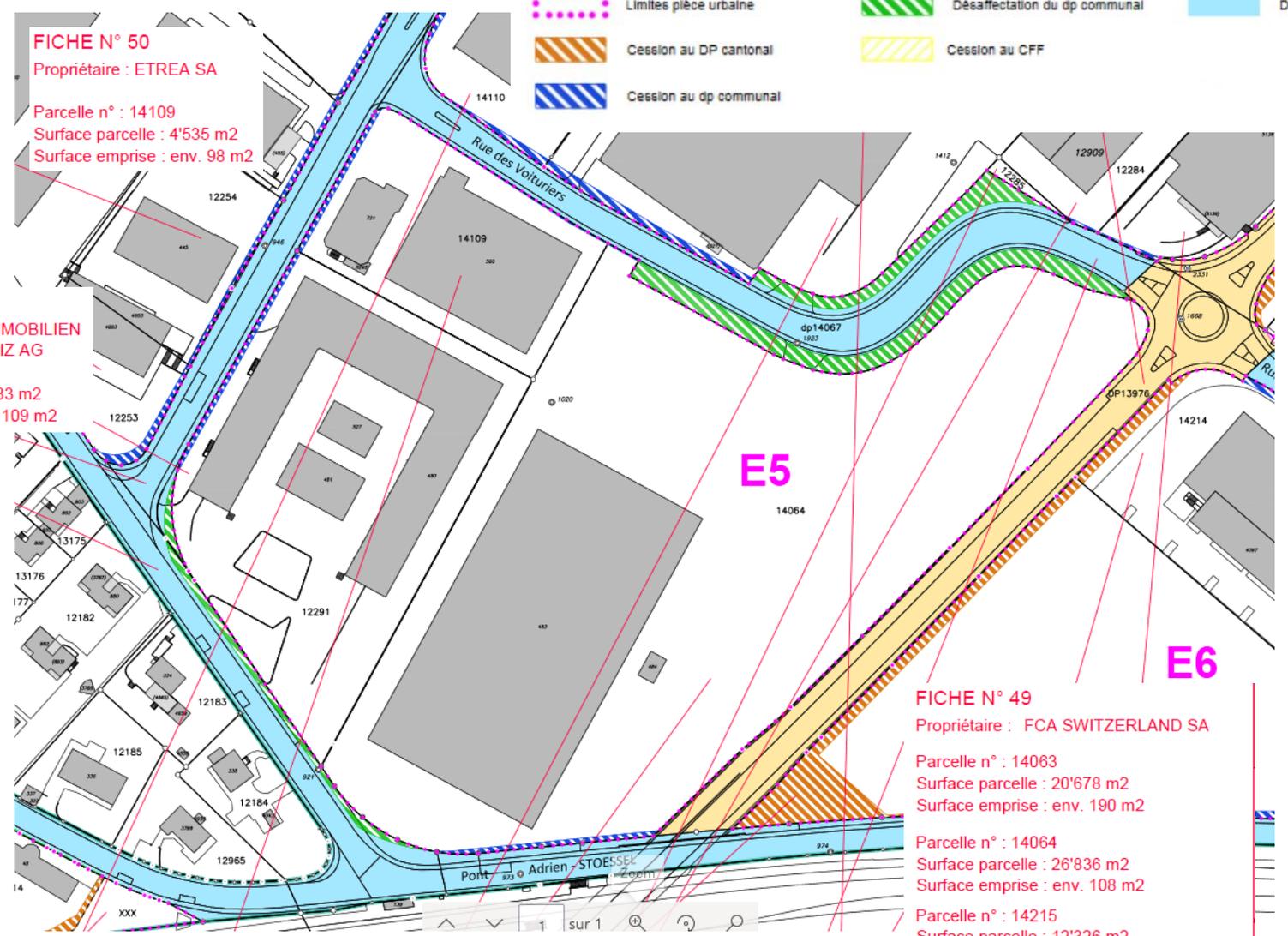
LÉGENDE :

- Périmètre de validité
- Limites pièce urbaine
- Cession au DP cantonal
- Cession au dp communal
- Désaffectation du DP cantonal
- Désaffectation du dp communal
- DP cantonal existant
- DP communal existant
- Cession au CFF

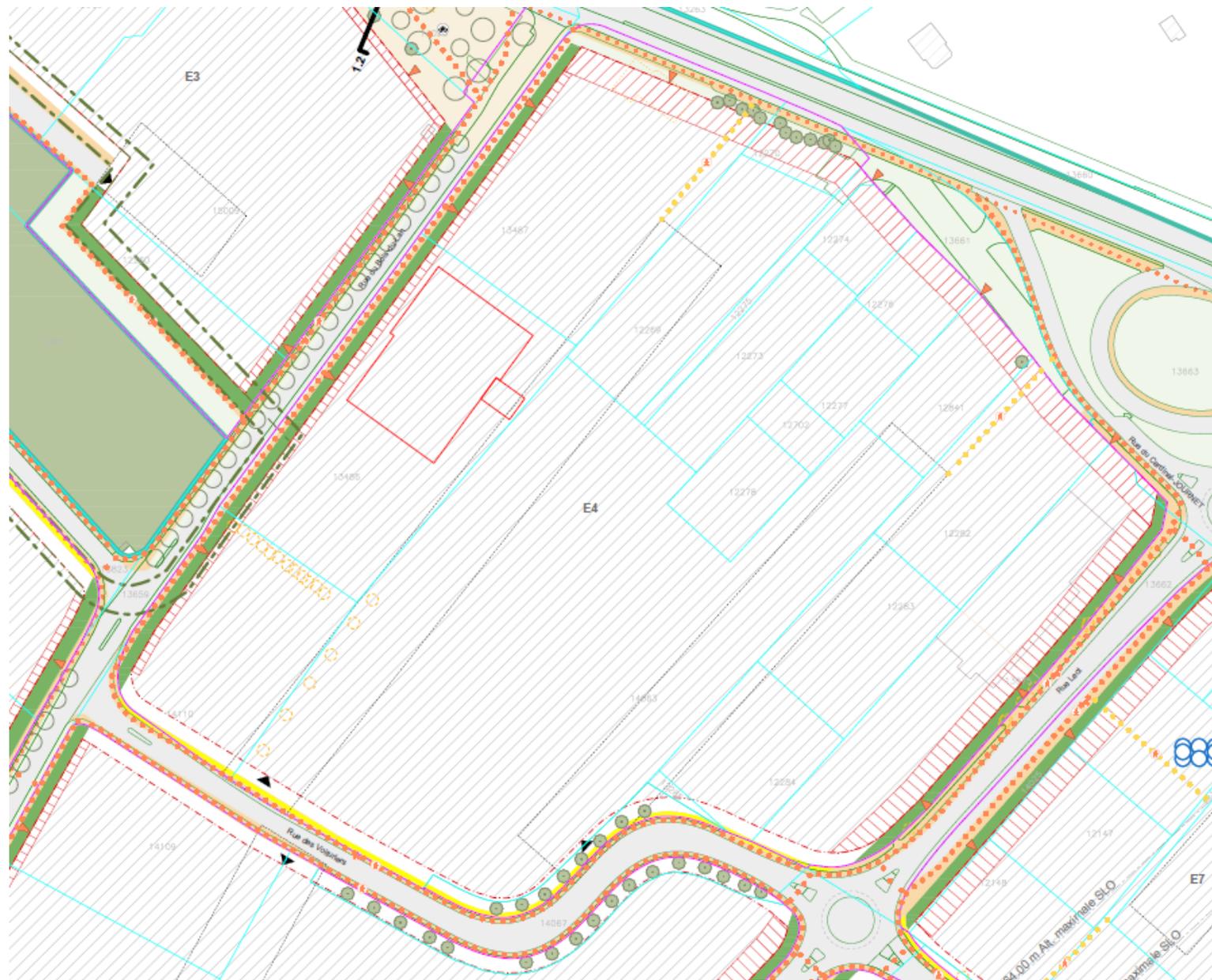
FICHE N° 50
 Propriétaire : ETREA SA
 Parcelle n° : 14109
 Surface parcelle : 4'535 m2
 Surface emprise : env. 98 m2

FICHE N° 55
 Propriétaire : HIAG IMMOBILIEN SCHWEIZ AG
 Parcelle n° : 12291
 Surface parcelle : 10'383 m2
 Surface emprise : env. 109 m2

FICHE N° 49
 Propriétaire : FCA SWITZERLAND SA
 Parcelle n° : 14063
 Surface parcelle : 20'678 m2
 Surface emprise : env. 190 m2
 Parcelle n° : 14064
 Surface parcelle : 26'836 m2
 Surface emprise : env. 108 m2
 Parcelle n° : 14215
 Surface parcelle : 12'326 m2
 Surface emprise DP cantonal : env. 1'010 m2
 Surface emprise dp communal : env. 97 m2



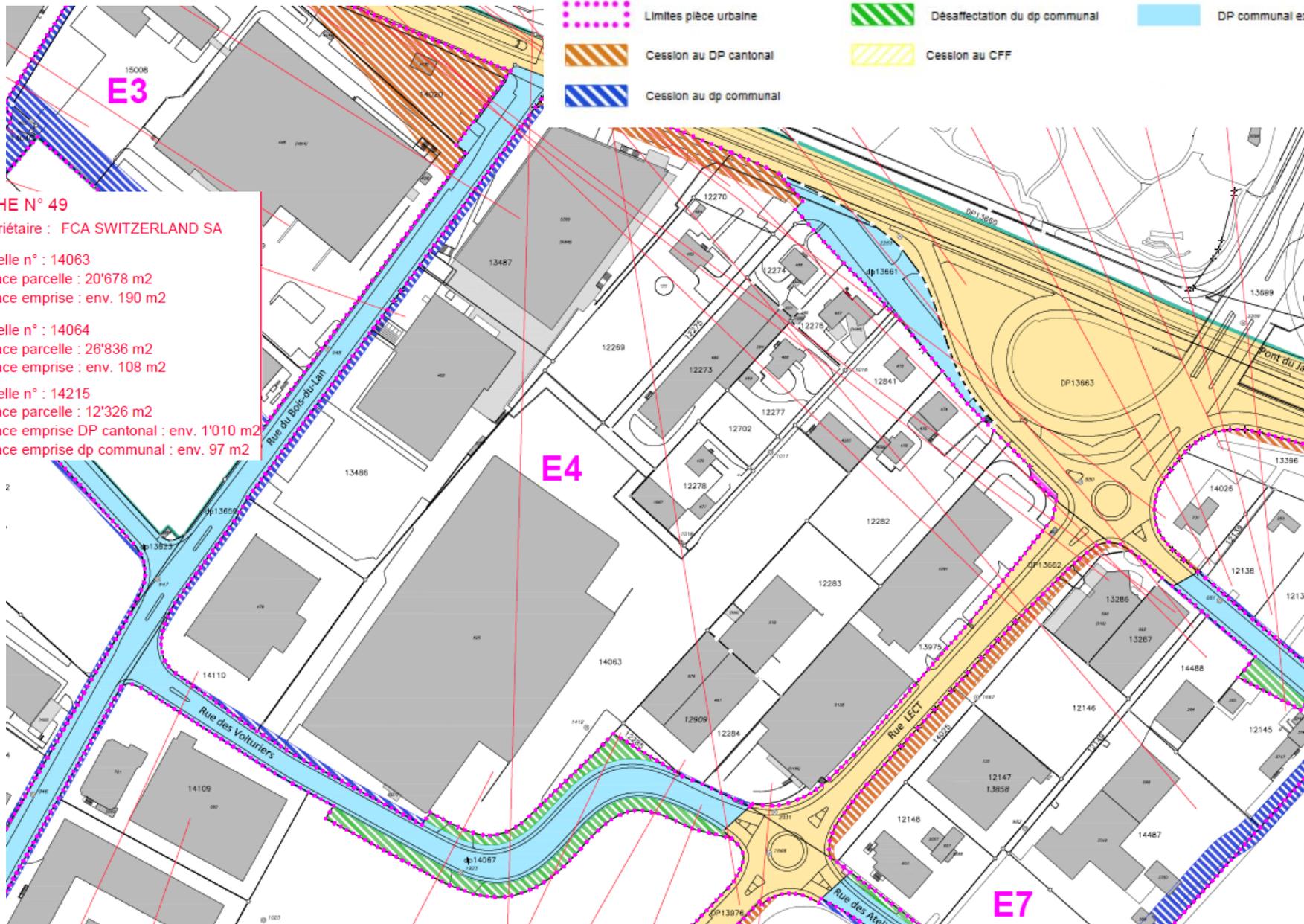
LA PIECE URBAINE – PU E4



LA PIECE URBAINE E 4 – LES CESSIONS

LÉGENDE :

- | | | | | | |
|---|------------------------|---|-------------------------------|---|----------------------|
|  | Périmètre de validité |  | Désaffectation du DP cantonal |  | DP cantonal existant |
|  | Limites pièce urbaine |  | Désaffectation du dp communal |  | DP communal existant |
|  | Cession au DP cantonal |  | Cession au CFF | | |
|  | Cession au dp communal | | | | |



FICHE N° 49

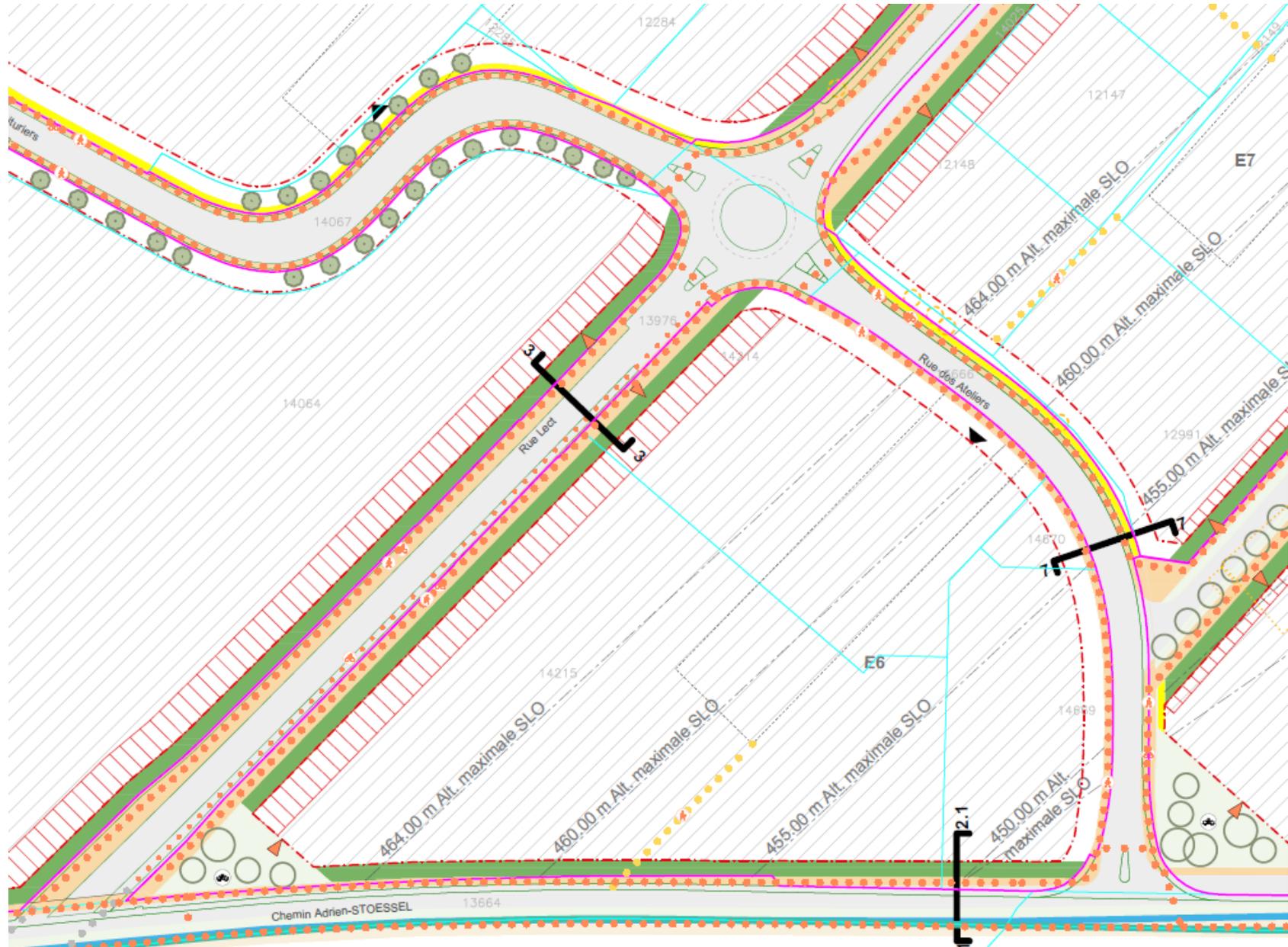
Propriétaire : FCA SWITZERLAND SA

Parcelle n° : 14063
 Surface parcelle : 20'678 m2
 Surface emprise : env. 190 m2

Parcelle n° : 14064
 Surface parcelle : 26'836 m2
 Surface emprise : env. 108 m2

Parcelle n° : 14215
 Surface parcelle : 12'326 m2
 Surface emprise DP cantonal : env. 1'010 m2
 Surface emprise dp communal : env. 97 m2

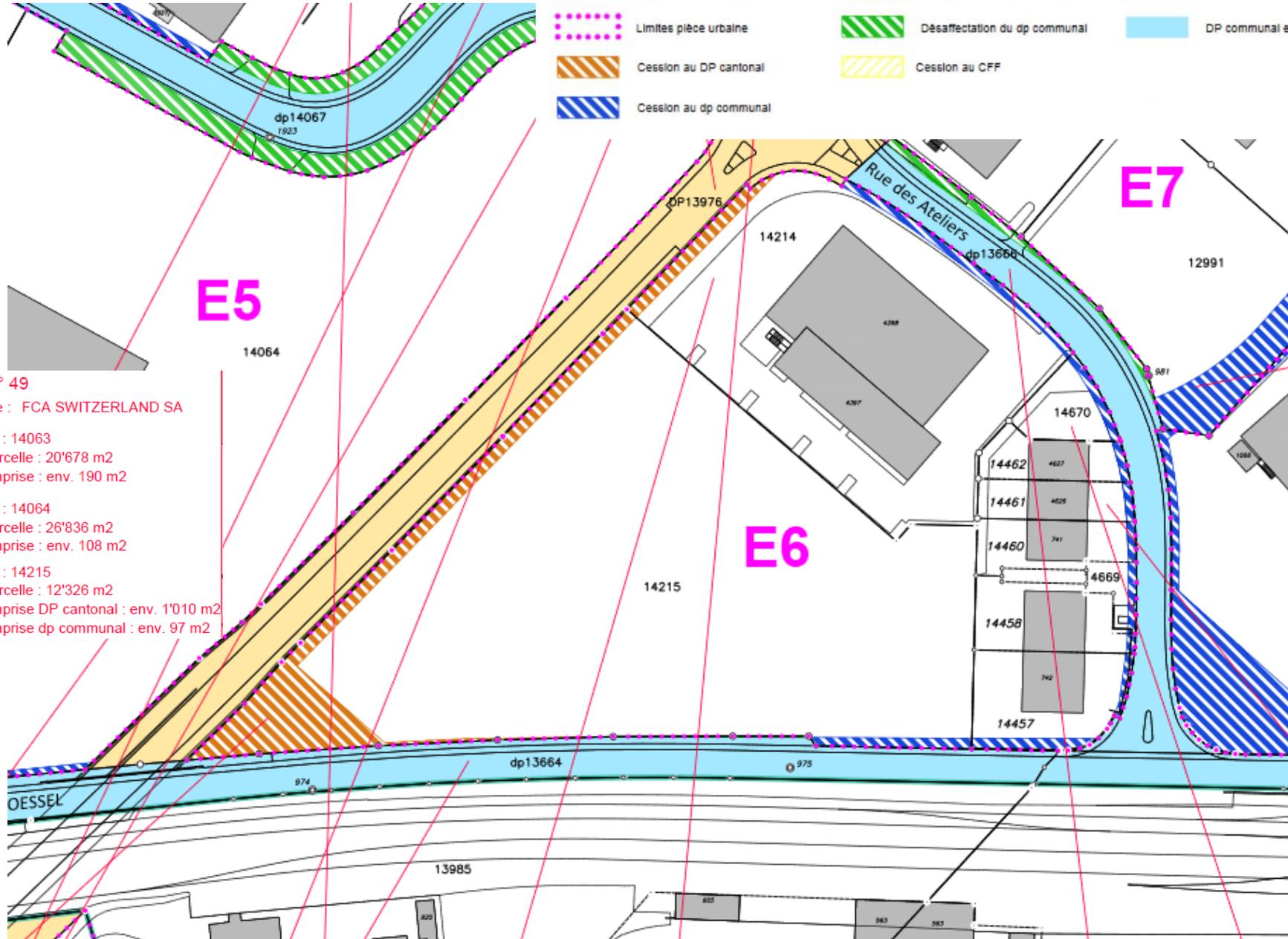
LA PIECE URBAINE – PU E6



LA PIECE URBAINE E 6 – LES CESSIONS

LÉGENDE :

- | | | | | | |
|---|------------------------|---|-------------------------------|---|----------------------|
|  | Périmètre de validité |  | Désaffectation du DP cantonal |  | DP cantonal existant |
|  | Limites pièce urbaine |  | Désaffectation du dp communal |  | DP communal existant |
|  | Cession au DP cantonal |  | Cession au CFF | | |
|  | Cession au dp communal | | | | |



FICHE N° 49

Propriétaire : FCA SWITZERLAND SA

Parcelle n° : 14063
 Surface parcelle : 20'678 m²
 Surface emprise : env. 190 m²

Parcelle n° : 14064
 Surface parcelle : 26'836 m²
 Surface emprise : env. 108 m²

Parcelle n° : 14215
 Surface parcelle : 12'326 m²
 Surface emprise DP cantonal : env. 1'010 m²
 Surface emprise dp communal : env. 97 m²

La plateforme du registre des DAB

fti
facilitateur d'implantation

Accueil A propos Règlement Définitions Rechercher des feuillets Sabije Saidi

Bienvenue sur le marché des droits à bâtir basé sur la blockchain de la FTI.
Accessible à tous et partout.

RECHERCHER DES FEUILLETS

Transaction moyenne
73 653.12
CHF

Feuillets acquérables
68%
Feuillelet acquérables

© David Wagnères



Rechercher des feuillets
A propos
Règlement
Définitions

Contact
✉ dab@ftige.ch
📍 Avenue de la Praille 50 - 1227 Carouge
☎ T: +41 (0)22 342 21 60
📠 F: +41 (0)22 342 09 28

<https://fti-dab.wecan.fund/>



PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MIXTE DE MEYRIN SATIGNY (PDZDAMMS)

Général

- Les PDZDAM sont des plans d'affectation spéciaux prescrivant les règles d'aménagement dans les zones de développement d'activités mixtes (activités secondaires et tertiaires)
- Planification urbaine et des infrastructures ;
- Modification de zone en cours et mise à l'enquête publique.

Communication

- Les entreprises signalent que la communication autour du plan directeur, notamment l'enquête publique, s'adresse aux propriétaires plutôt qu'aux locataires, ces derniers sont pourtant les premiers concernés.
- La FTI en prend note et une communication plus large pourra se faire dans le futur, via l'onglet «commission écoParc» du futur site internet de la FTI.

Répartition secondaire tertiaire

- Le PDZDAMMS a notamment pour objectif de protéger les surfaces destinées au secteur secondaire en planifiant un taux d'occupation maximal de 40% pour le secteur tertiaire (minimum 60% de secondaire).



PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MIXTE DE MEYRIN SATIGNY (PDZDAMMS)

Mise à l'enquête et opposabilité

- Les PDZDAM sont des plans d'affectation spéciaux opposables aux tiers prescrivant les règles d'aménagement dans les zones de développement d'activités mixtes (voirie, infrastructures...);
- Enquête publique :
 - Du 14 mars au 15 avril 2024
 - Les observations formulées lors de l'enquête publique sont en cours de traitement ;
 - La version revue suite aux observations sera remise à l'enquête.
- Le PDZDAM est composé du plan et de son règlement d'application ainsi que d'un guide de mise en œuvre. Ce dernier n'est pas opposable aux tiers, il a pour unique but d'orienter et de donner des idées ;
- Seuls le Plan, règlement, Concept énergétique territorial (CET) et le schéma directeur, d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sont opposables aux tiers.



PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MIXTE DE MEYRIN SATIGNY (PDZDAMMS)

Accessibilité

- Hiérarchisations des modes avec différenciation entre les axes logistiques et les rues paysagères dédiées à la mobilité douce et au TIM ;
- La commune de Meyrin soulève l'inquiétude des entreprises quant à l'intention de transformer la rue Emma-Kammacher en axe poids-lourd sans issue (suppression de l'accès au chemin du Vieux-Bureau) :
 - Pesée des intérêts nécessaire entre la demande des riverains et les volontés des entreprises.
 - Mention d'un possible système de badge pour garantir l'accès aux entreprises ;
 - Meyrin (Denis Waechter) propose de faciliter la mise en relation entre les différents acteurs.



PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MIXTE DE MEYRIN SATIGNY (PDZDAMMS)

Perméabilité piétonne des pièces urbaines

- L'aménagement des pièces urbaines se fait par les privés avec une mutualisation des accès ;
 - Point d'alerte des entreprises concernant la perméabilité piétonne : le concept de pièce urbaine aménagée par les entreprises et avec accès unique présente le risque de rendre la zone étanche aux cheminements piétons.
- La FTI sera consultée dans le cadre de l'aménagement des îlots.
- Les entreprises signalent également l'absence de placettes au sein de la zone industrielle. Ces dernières sont situées le long des grands axes et n'encouragent pas les usagers à s'y arrêter. Aucun lieu de rencontre n'est présenté au sein des pièces urbaines.
- *Hors séance: La FTI note ce point et se tournera vers les entreprises pour discuter du foncier à céder pour créer ces placettes au centre du périmètre.*



PLAN DIRECTEUR DE LA ZONE D'ACTIVITÉS MIXTE DE MEYRIN SATIGNY (PDZDAMMS)

Plateforme du registre des DAB

- La plateforme utilise la technologie Blockchain pour plus de transparence et de traçabilité ;
- La plateforme sera mise en ligne dès l'entrée en force du plan directeur ;
- Les participants s'interrogent sur l'arbitrage pour la répartition des surfaces :
 - L'utilisation du quota 40/60 permet de clarifier la situation, protège les surfaces destinées au secteur secondaire et ne permet plus de dérogation pour le secteur tertiaire ;
 - Le quota 40/60 s'applique à l'échelle de la parcelle ou de la pièce urbaine si des accords sont trouvés entre entreprises ;
 - Possibilité de faire de l'échange de droit à bâtir pour le secondaire et le tertiaire.
- Contact mail en cas de question : sabilje.behluli@ftige.ch



2. Boucle d'énergie

SIG, acteur industriel au cœur de la transition écologique



 **Sylvain Ledon**
Ingénieur d'affaires SIG

10 mai 2024

SIG

Le Pacte climatique SIG

Une feuille de route pour réduire les gaz à effet de serre et faire face à l'urgence climatique

📌 En adoptant son Pacte climatique, SIG s'engage à contribuer aux objectifs cantonaux de diminuer les émissions genevoises de CO₂ de 60% à l'horizon 2030.



3 PILIERS pour économiser 585 000 tonnes de CO₂ d'ici 2030

1 SIG exemplaire

- 📌 Réduire drastiquement ses propres émissions de gaz à effet de serre
- 📌 Réduire l'impact environnemental lié aux déplacements
- 📌 Favoriser la biodiversité sur ses sites

2 SIG engagée

- 📌 Développer les réseaux thermiques écologiques
- 📌 Proposer une large palette de solutions énergétiques efficaces
- 📌 Accélérer le rythme de développement des énergies renouvelables : solaire, éolien et géothermie
- 📌 Décarboner en partie de ses réseaux de gaz en augmentant l'injection de biogaz

3 SIG activatrice

- 📌 Poursuivre son programme d'efficacité énergétique éco21 pour aider les acteurs du marché à réduire leurs consommations énergétiques
- 📌 Réduire le volume de déchets incinérables de 10'000 tonnes/an et favoriser l'économie circulaire

L'énergie thermique

📌 L'avenir thermique se construit principalement à Genève avec :

- Réseau Thermique Structurant

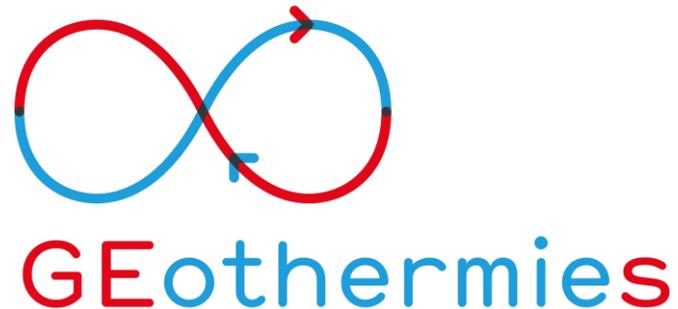


GeniLac^o
Chauffer et rafraichir
Genève grâce à
l'eau du lac



GeniTerre^o
Chauffer Genève
grâce au réseau de
chauffage à distance

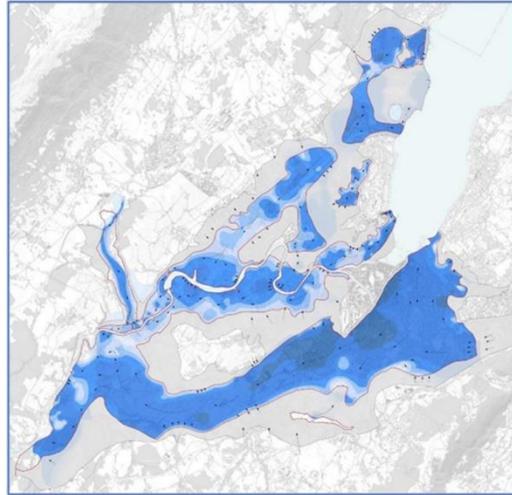
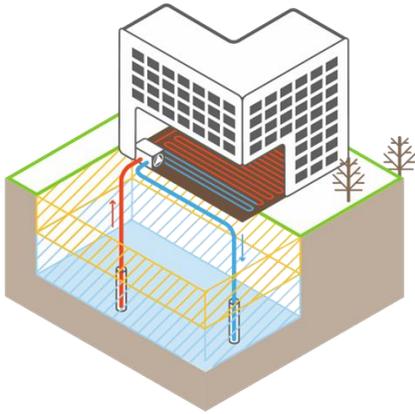
- Réseau Thermique Non Structurant:



Géothermie de faible et moyenne profondeur

D'ici 2050, la géothermie permettra de couvrir 30% des besoins en chaleur et en froid du canton.

Faible profondeur

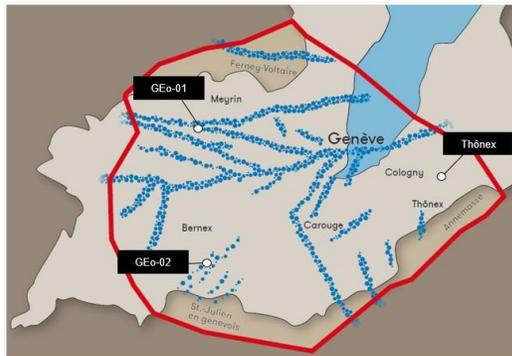
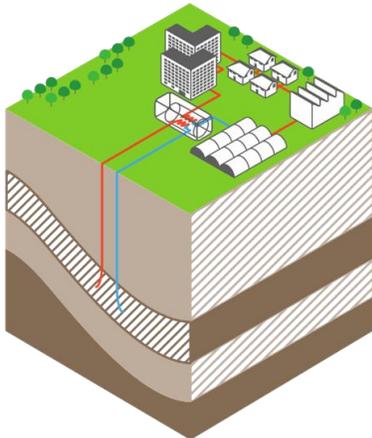


Plus de 140 forages réalisés et cartographiés à ce jour; développements importants attendus.

? Premiers projets en cours ou réalisés, pour fournir des solutions de rafraîchissement, de chauffage ou de stockage d'énergie :

- Les Vergers – Meyrin (1400 logements)
- Concorde – Vernier (synergie avec le réseau de chaleur à distance CAD)
- Hôtel Marriott (synergie avec GeniLac)
- ZIMOGA (solution de stockage géothermique)

Moyenne profondeur



? Géophysique 2D, 3D et 2 forages de prospection réalisés entre 2016 et 2022 :

- Résultats très encourageants de la campagne 3D de 2021
- Puits très productif à Satigny qui sera valorisé
- Deux autres forages prospectifs en préparation (2024-2025)
- Premier doublet pour alimenter le CAD en 2026

Zone d'influence des réseaux thermiques structurants (RTS)

📄 Disponible sur le Système d'Information du Territoire à Genève (SITG) :

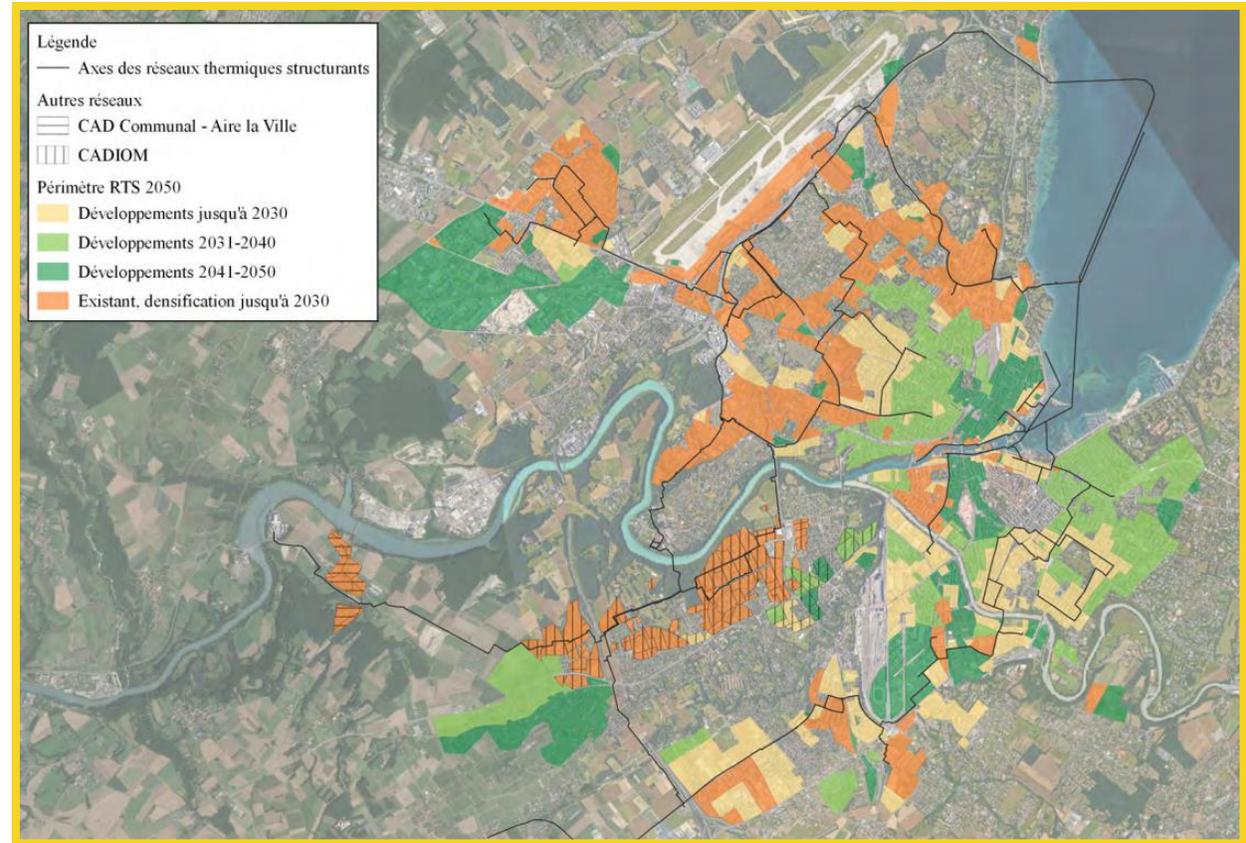


<https://map.sitg.ch/>

📄 Demande de raccordement sur l'Espace partenaire SIG :



<https://ww2.sig-ge.ch/partenaires>



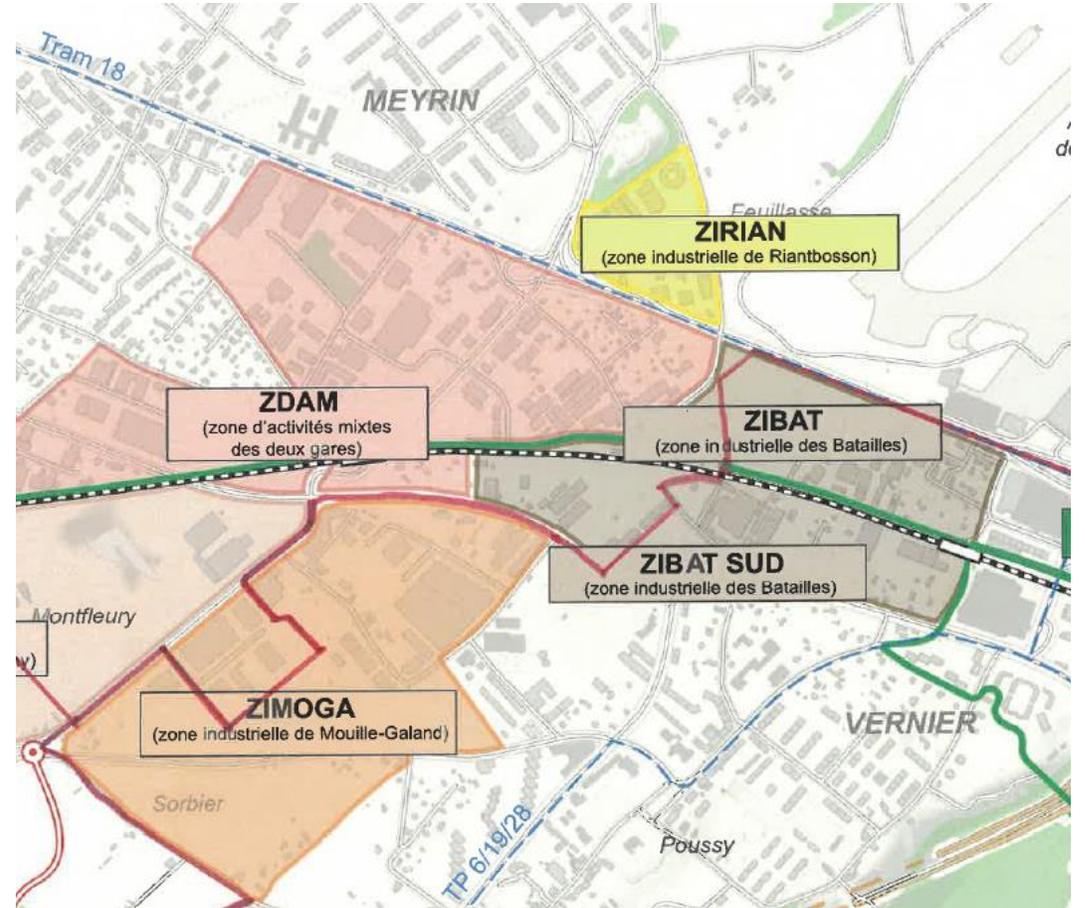
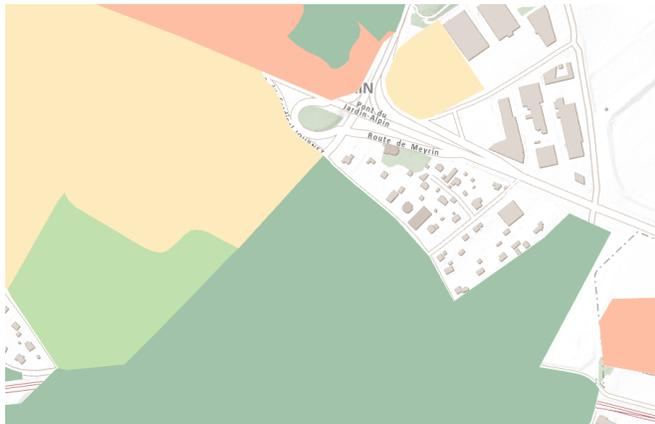
ZDAM - ZIRIAN

Geniterre – Géothermie – Boucle d'énergie

Zirian: Partiellement Geniterre



ZDAM – Geniterre 2040- 2050 - Géothermie

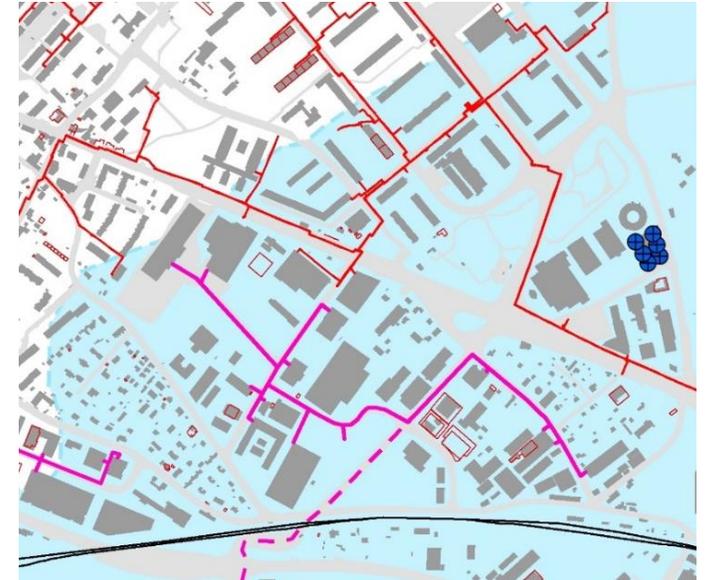
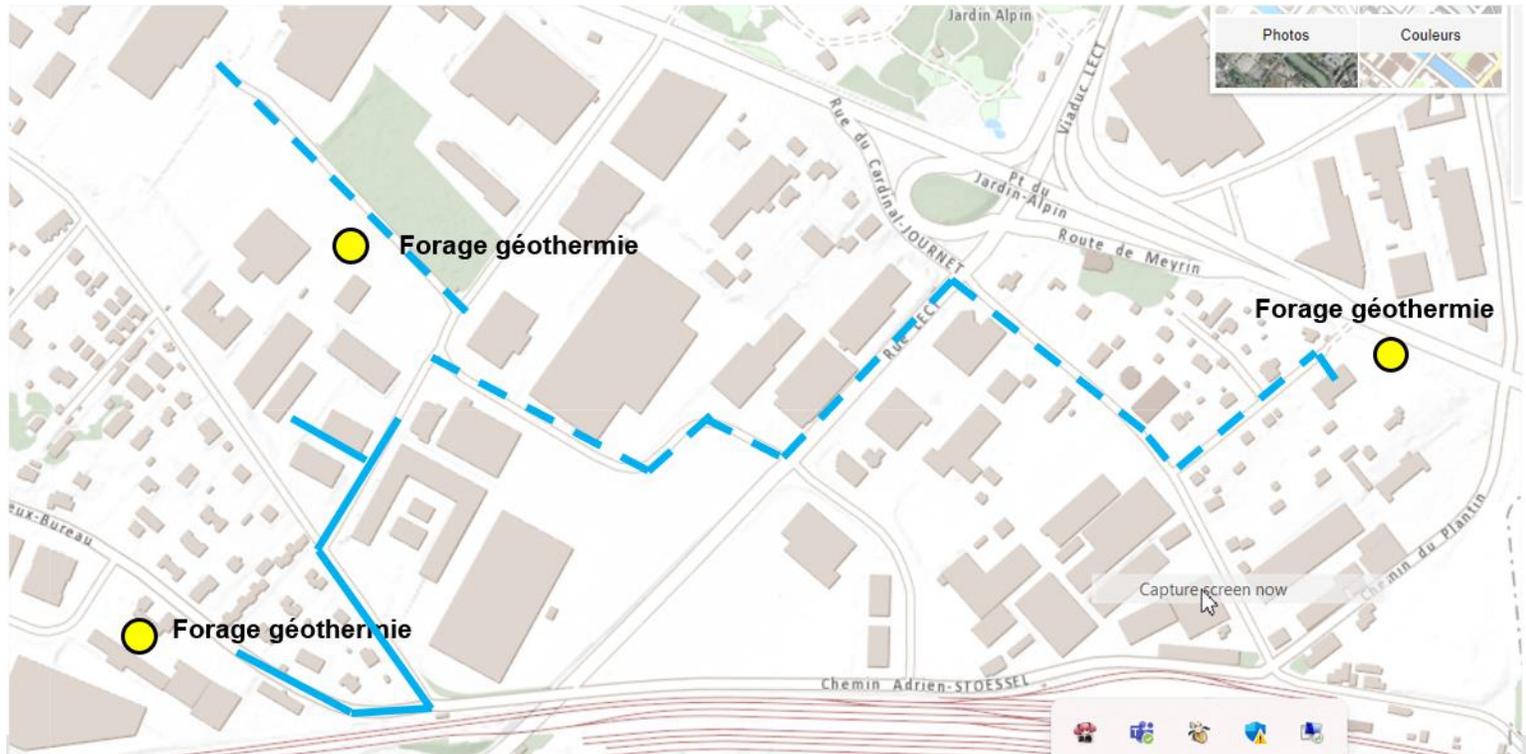


ZDAM – Geniterre 2040- 2050 - Géothermie

❓ **Pompage Nappe avec boucle d'Anerige pour le froid et le chaud**

○ **Perspective de projet 2026 - 2028**

❓ **Géniterre**



Demande de raccordement

❓ Demande de raccordement sur l'Espace partenaire SIG :

<https://ww2.sig-ge.ch/partenaires>



BOUCLE D'ENERGIE

Types de réseaux thermiques

- Deux grands réseaux thermiques structurants : GéniLac et GéniTerre ;
- En dehors de la zone d'influence de ces réseaux, possibilité de faire appel à la géothermie ;
- La boucle d'énergie se base sur une économie circulaire composée d'un réseau thermique avec un bras chaud (15°C) et un bras froid (10°C) auquel les utilisateurs se branchent et emploient en fonction de leurs besoins. Les utilisateurs produisant de la chaleur alimentent le bras chaud et ceux produisant du froid alimentent le bras froid.



BOUCLE D'ENERGIE

Réseaux thermiques par zone

- ZIRIAN
 - Partiellement Geniterre (Chem. de Riantbosson 7) ;
 - Le TCS est pour sa part invité à s'adresser à EKZ.
- ZDAM
 - Possibilité de faire appel à une boucle d'énergie. Les SIG récoltent actuellement des données chez les utilisateurs de la zone. Les entreprises sont invitées à consulter le lien suivant : <https://ww2.sig-ge.ch/partenaires>.



BOUCLE D'ENERGIE

Planification et subventions

- Après des SIG:
 - Les entreprises se tournent vers le programme Eco21 pour les raccordements, subventions, planifications.
 - Les plus grandes entreprises passent par le chargé de clientèle ;
 - Les plus petites passent par le mail de contact SIG : info@sig.ch .
- Subventions communales – Meyrin :
 - Lien vers le site Internet traitant de la thématique de l'énergie à Meyrin : <https://meyrin.ch/fr/energie> ;
 - Lien vers le catalogue de subventions communales : https://meyrin.ch/sites/default/files/2023-06/catalogue_de_subventions_2023.pdf ;
 - Prise de contact directe possible avec de Dario Poroli, responsable de projets dans le domaine de l'énergie : Dario.POROLI@meyrin.ch .
- Subventions communales – Satigny :
 - Aucune subvention



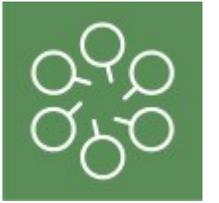
3. Bilan des commissions écoParc



BILAN DES COMMISSIONS ÉCOPARC

Rôle des Commissions

- La Commission n'est pas une instance décisionnelle ;
- Rôle de relais de l'information en amont et en aval des commissions (du bas vers le haut et vice-versa) :
 - Avant la commission : rassembler les problématiques ;
 - Après la commission : diffuser l'information.



1.1 Communication

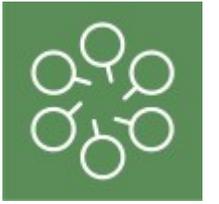
Communiquer sur les résultats issus des commissions

2 échelles :

- 1 périmètre, orienté vers entreprises
- 1 niveau cantonal sur les commissions en général, orienté faitières, partenaires...

Renforcer le rôle de courroie de transmission (↑↓) des commissions

1.2 Communication



Evènements

- Echelle périmètre ZI :
 - Evénement similaire à «ateliers» pour faire remonter besoins et informer sur projets en cours (1x/an ?)
- Echelle canton / FTI :
 - Un événement des commissions écoParcs
 - Assurer diffusion sur actions commissions dans événements tiers (communes, canton, faitières...)

Contenu

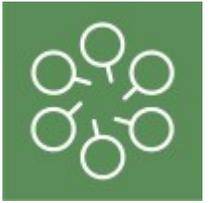
- **Digital** : newsletters (par secteur?), web FTI : 1 page par périmètre (membres commission, contact, thèmes prioritaires...), groupes LinkedIn?
- **Institutionnel** : 1 encart par commission écoParc dans rapport annuel FTI
- **Campagne** com vers entreprises pour faire connaître commissions (mailing, affichage...)
- Une présentation annuelle des travaux des commissions écoParc au CA FTI



BILAN DES COMMISSIONS ÉCOPARC

Communication

- Le site internet de la FTI sera modifié / complété afin de disposer, pour l'ensemble des membres des commissions écoParc, d'un outil de communication permettant de partager l'information. Délai automne 2024.



2.2 Organisation - outils

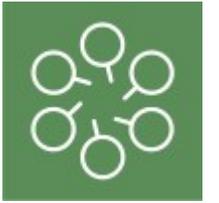
- Investir dans l'amélioration et la mise à jour du fichier d'adresse des contacts entreprises pour toucher les bonnes personnes
- Faire des tableaux de bord pour suivre les actions : clarifier le traitement et le suivi des sujets par la commission (information, coordination...) et la suite donnée (rien, information relayée à par..., mise en place d'un GT...)
- Créer un point de contact – e-mail par commission



BILAN DES COMMISSIONS ÉCOPARC

Carnet d'adresses

- Besoin d'un listing des entreprises de la ZI. C'est un besoin partagé par l'ensemble des acteurs sur les ZI.
- Annuaire à disposition sur le site FTI : <https://www.ftige.ch/annuaire-des-entreprises/>
- Liste à compléter avec les personnes de contact dans la mesure du possible (attention à la réglementation sur la protection des données) ;
- Les données disponibles dans les communes peuvent être utiles pour le carnet d'adresse :
 - Meyrin : organisation de petits déjeuners ;
 - Satigny : ras.
- Meyrin organise le 31 mai de 12h à 14h une fête des voisins destinée aux entreprises sur 3 sites situés en ZI. Des tables seront mises à disposition de chacun pour l'heure du repas afin de favoriser les rencontres.



3 Fonctionnement et animation

Établir un fonctionnement plus horizontal entre les 4 entités constitutives des commissions :

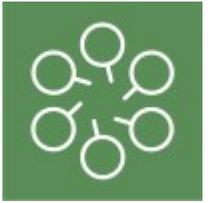
- Une rocade de la présidence et du rôle de secrétariat
- Une animation externe (neutre, au service du groupe)
- Un co-financement des frais de fonctionnement de la commission (LZIAM art. 7B al. 6)

→ Diminuer la perception d'une commission écoParc qui serait une émanation de la FTI.

4 Compétence et rôle de la commission

Clarifier les sujets traités par les commissions (« de quoi on parle »)

- Priorités
- Intérêt général
- Ne pas outrepasser ses compétences
- Rester en cohérence avec la vision écoParc



5 Composition et nomination

- Représentants avec un certain pouvoir décisionnel et pouvant s'exprimer pour leur entité
- Comment gérer la représentation des communes et de l'Etat compte tenu du nombre de commissions et des multiples politiques publiques concernées ?
 - pas de solution miracle, mais à mettre en lien avec idée d'une rencontre annuelle intercommissions + partenaires

6 Mobilisation des entreprises et leurs délégués

Rôle-clé de l'association d'entreprises

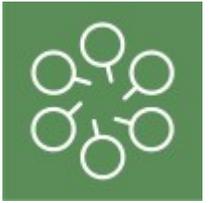
Renforce la légitimité, la représentativité, la communication

Mobilisation des délégués d'entreprises

Produire des résultats et communiquer pour donner envie

Jetons de présence ?

7 Définition écoParc



Réflexions autour de « Qu'est-ce un écoParc » ?

- Un périmètre doté d'un PDZI ?
- Ce périmètre lorsqu'il est doté d'une commission écoparc ?
- Ce périmètre lorsqu'il...
 - est en chemin vers les 5 piliers écoparc ?
 - a atteint un « standard écoparc » ?



4. Divers

Divers

- Planification prochaine séance



DIVERS

Prochaine Commission

- Prochaine Commission en octobre ou novembre 2024.
- Un Doodle sera envoyé pour trouver une date.
- Une présentation du RZIAM sera effectuée avec la présence de Guillaume Massard.



FONDATION POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS DE GENEVE

Merci pour votre attention

